

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ACTIVITE ASSAINISSEMENT

POUR LE BUDGET 2017

Conseil Syndical Mars 2017

Depuis la loi du 6 Février 1992, les communes de plus de 3500 habitants doivent obligatoirement organiser un débat dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ce Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) ne revêt pas de caractère décisionnel. Il doit néanmoins donner lieu à un vote du Conseil Syndical.

Concernant le contenu du DOB, ce même article du CGCT dispose que le débat doit porter sur les « orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune ».

Table des matières

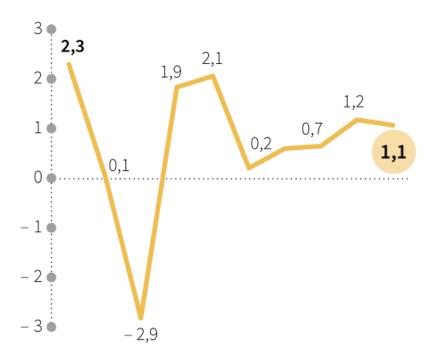
1	CONTEXTE GENERAL	4
1.1	Situation globale	4
1.2	Les dépenses d'investissement	5
1	.2.1 Travaux prévus en 2017	5
1	.2.2 Plans des diverses tranches :	6
2	LES PERSPECTIVES DE RECETTES DU SERVICE ASSAINISSEMENT	9
2.1	La redevance assainissement	9
2.2	La participation au financement à l'assainissement collectif : PFAC	9
2.3	Les diverses recettes	9
3	Des dépenses de fonctionnement	11
3.1	Une maîtrise des dépenses de fonctionnement des services	11
3.2	Des dépenses de personnel devant prendre en compte les évolutions légales	11
3.3	Les dépenses en 2016	12
4	L'ENDETTEMENT DE L'ASSAINISSEMENT	13
5	LES PRINCIPAUX chiffres	14
5.1	En fonctionnement	14
5.2	En investissement	14

1 CONTEXTE GENERAL

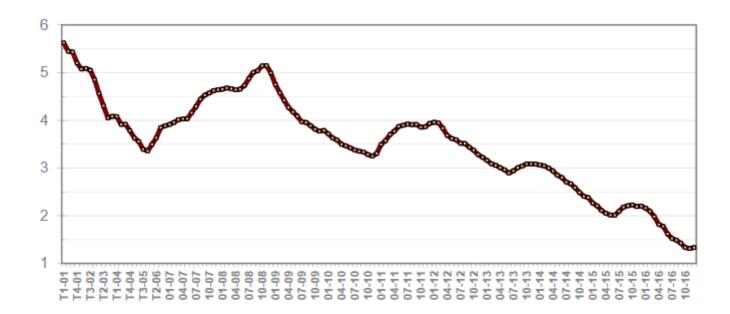
1.1 Situation globale

La croissance française reste faible avec une estimation par l'INSEE de 1.1 % pour 2016. Les incertitudes mondiales et la faiblesse de la reprise promettent une hausse modérée du PIB de notre pays cette année.

CROISSANCE ANNUELLE DU PIB EN %



Depuis janvier 2017, les taux de crédit immobilier poursuivent leur très légère remontée. Après un point bas atteint sur les prêts habitats de novembre 2016 à un taux moyen de 1.31 %, la tendance s'est modifiée.



Au regard de ce qui précède, la proposition de budget qui sera faite aux membres du Conseil Syndical s'inscrira dans une maitrise des dépenses :

- Maitriser les dépenses de fonctionnement du Syndicat, en mutualisant le personnel eaux et assainissement
- Optimiser les recettes de la section de fonctionnement tout en maîtrisant le prix de l'eau et l'assainissement,
- Prendre en compte la réalisation d'investissements indispensables et obligatoires vis-à-vis de la réglementation.
- Maîtriser, comme à l'habitude le recours à l'emprunt, tout en profitant, malgré la remontée des taux, de conditions qui restent très favorables.

1.2 Les dépenses d'investissement

1.2.1 Travaux prévus en 2017

Comme prévu dans le plan pluriannuel concerté 2017 (PPC) avec l'Agence de l'eau Artois Picardie, les travaux décrits ci-dessous sont inscrits :

- Licques, rue du Docteur Parmentier : construction d'un collecteur d'eaux usées ;
- Campagnes les Guînes : construction d'une station d'épuration :
- Campagnes les Guînes : pose d'un ouvrage de transfert des eaux usées.

Suite à notre réunion du 6 mars 2016 pour la mise au point du PPC avec l'Agence de l'Eau la commune de Licques a demandé l'ajout d'une tranche de travaux supplémentaire. Il est prévu la pose d'un collecteur d'assainissement gravitaire dans la zone industrielle de Licques. En effet, l'établissement Licques volailles projette la construction d'un bâtiment industriel. Il s'agit d'un atelier de découpe de volailles employant 20 personnes. La consommation d'eau potable serait à la fois pour l'activité industrielle et sanitaire. Ce projet peut permettre à long terme le raccordement des eaux usées de l'abattoir de Licques. Cette proposition n'est pas

validée par l'Agence de l'eau. Compte tenu du sur dimensionnement de la station d'épuration de Licques, il est possible de collecter et traiter les eaux usées de l'abattoir Licques volailles. Toutefois une convention de rejet devra mise en place entre le SIRA et l'industriel. Celle-ci caractérisera les effluents tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.

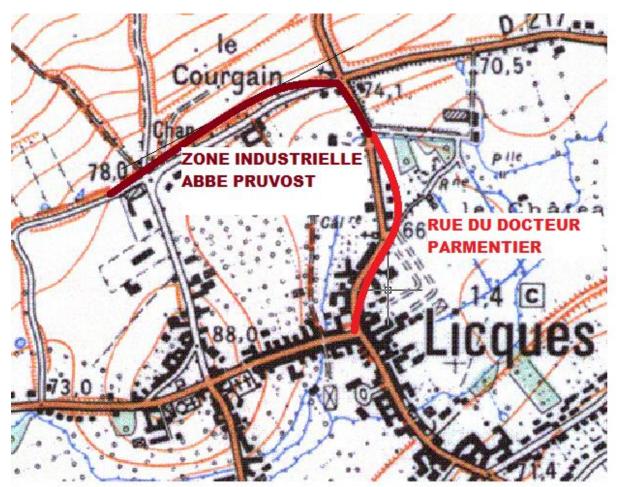
1.2.2 Plans des diverses tranches :

Licques, rue du Docteur Parmentier :

Pose d'un collecteur gravitaire sur 400 mètres et construction d'une station de refoulement qui sera reliée au collecteur existant rue Antoine de Lumbres.

Licques, zone industrielle:

Pose d'un collecteur gravitaire sur 700 mètres qui sera le prolongement de la conduite rue du Docteur Parmentier.



Campagne les Guines, construction d'une station d'épuration et réalisation d'un ouvrage de transport des eaux usées.

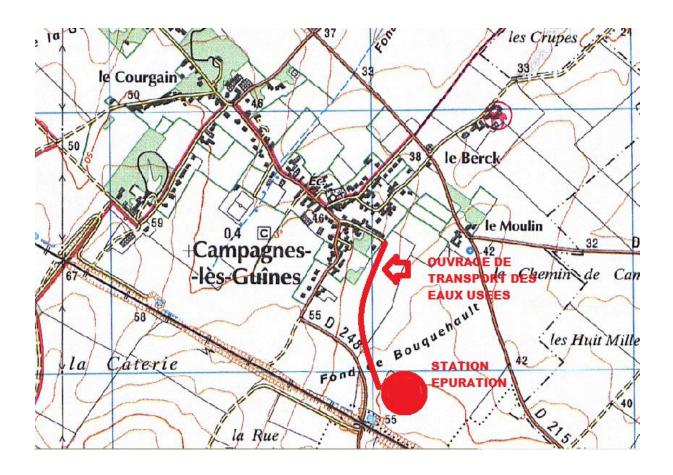
L'arrêté préfectoral prévoit la mise en place d'un système d'assainissement collectif sur la commune de Campagne les Guînes. La station d'épuration est prévue le long de la ligne TGV. Le SIRA vient d'acheter le terrain. La superficie est d'environ 2500 m2. Les eaux traitées doivent être infiltrées, sur recommandation de hydrogéologue agréé. Par conséquent, la moitié du terrain est utilisée pour infiltrer les effluents traités, l'autre moitié pour la construction de la station d'épuration. Compte tenu de la surface de terrain disponible, le choix du type de station s'oriente vers un système compact, type boue activée.

Pour acheminer les effluents de la commune vers la station d'épuration, nous réaliserons la pose d'un ouvrage de transport des eaux usées ; une conduite sous pression qui traversera les champs en accord avec les propriétaires.

L'ensemble sera financé par l'Agence de l'Eau, la commune et le SIRA eau potable. En effet, une partie du territoire de la commune de Campagne des Guînes est comprise dans le périmètre de protection des champs captants de la commune d'Andres.

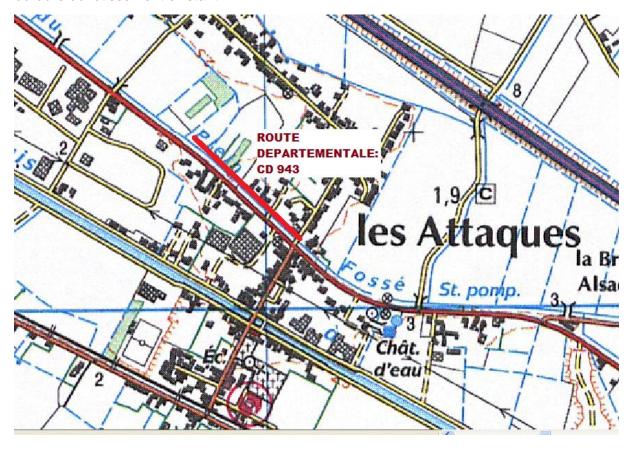
Lorsque les travaux d'assainissement sont situés dans la zone de protection, seuls l'Agence de l'Eau et le SIRA eau potable se partagent le financement des travaux. Par contre hors zone de protection, le SIRA eau potable ne finance pas.

Pour les ouvrages communs (station d'épuration, OTEU) l'Agence de l'Eau, la commune, le SIRA eau potable finance les travaux. Toutefois le montant du SIRA eau potable sera calculé en fonction du nombre de maisons localisées dans la zone de protection des champs captant par rapport au nombre total d'habitations. Le ratio est de 44.07.



Les Attaques, CD 947

La ville de Les Attaques prévoit une restructuration de l'entrée de la commune. Ces travaux devraient conduire à un nouveau partage de la voirie. Par conséquent, les largeurs de voie de circulation seront diminuées. Ainsi, le projet prévoit la pose d'un collecteur d'assainissement au bord de la voirie existante. Une station de relèvement sera implantée en bordure du lotissement existant.



2 LES PERSPECTIVES DE RECETTES DU SERVICE ASSAINISSEMENT

2.1 La redevance assainissement

Depuis le transfert et la gestion du réseau d'assainissement du secteur Nord du SIRA à la Communauté d'Audruicq, les recettes sont en forte baisse. En effet, cette séparation entraine une perte de 65 % de nos abonnés.

Le nombre de mètres facturé sera de l'ordre 90 000 M3 par an pour l'ensemble des communes (Louches, Licques, Balinghem, Andres et les Attaques). Ce chiffre est en progression grâce aux travaux entrepris par les communes de Licques et Balinghem. Toutefois la consommation par foyer est en baisse. Le nombre de mètres cube par foyer est de l'ordre de 75 m3 soit 90 litres par personnes par jour. Dix ans auparavant, nous étions sur 110 litres par personnes. Le nombre d'abonnés sera de 1200 pour l'année 2017.

Nous proposons d'augmenter le prix de l'assainissement pour l'année 2017. Actuellement l'abonnement est de 53.55 € HT pour un prix de 1.60 Euros HT.

Nous ne pouvons appliquer un prix d'abonnement dont la valeur serait supérieure à : 120m3*cout du service (hors taxe et redevance) * 0.4 = 76.80 €.

2.2 La participation au financement à l'assainissement collectif : PFAC

Lorsqu'une nouvelle maison se raccorde au réseau d'assainissement préalablement existant, le SIRA facture une redevance appelé pfac. Celle-ci est actuellement de 2000 euros. La Communauté d'agglomération du Calaisis demande 2200 € et souhaite que l'on harmonise la pfac afin d'éviter toute confusion.

La pfac est versée au compte 758 à la section recette de fonctionnement. Elle dépend du nombre de nouvelles constructions qui se raccordent au réseau d'assainissement. Pour l'année prochaine nous avons estimé le branchement de 16 maisons.

2.3 Les diverses recettes

Suite à la convention passée entre l'AGENCE de l'Eau et le SIRA pour le suivi, du raccordement des particuliers au réseau d'assainissement, l'Agence de l'Eau rémunère le SIRA à hauteur de 180 euros par dossier. Pour l'année 2017, nous avons estimé la réalisation de 53 projets.

Le bureau d'études du SIRA réalise les dossiers d'appel d'offre pour les wateringues pour le curage et le faucardage des fossés. Parfois, nous effectuons les projets de défenses de berges ou de consolidation du lit des fossés par le biais de profil en béton. Ces études rapportent 11000 €.

Dans le cadre du bon fonctionnement des stations d'épuration de Licques et de Les Attaques, l'Agence de l'Eau octroie une prime d'épuration. Cette dernière est fonction de la quantité de pollution carbonée, azotée, phosphate éliminées. Toutefois des coefficients

minorant ou majorant sont appliqués aux résultats. Lorsque le manuel d'autosurveillance est validé et que les boues ont une destinée réglementaire. Le coefficient est maximal : 1,1. C'est le cas pour nos deux deux stations d'épuration.

Le montant est de l'ordre de 13 000 €.

3 DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

3.1 Une maîtrise des dépenses de fonctionnement des services

L'objectif sera de limiter la hausse des charges de fonctionnement du service, afin de conserver un prix de l'eau maitrisé.

Pour rappel, et après validation des services de la trésorerie, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 s'élève à : 227 225 €. Le déficit d'investissement est, quant à lui, de 645 812. € (Sans tenir compte des RAR en recette de l'AE 497 983 €).

Une partie des pompes les plus anciennes ont été renouvelées l'an dernier. Mais compte tenu que la station des attaques entame sa 11 années de fonctionnement. Des renouvellements de matériels sont à envisager.

3.2 Des dépenses de personnel devant prendre en compte les évolutions légales

Le chapitre relatif aux dépenses de personnel prendra en compte les évolutions de carrière des agents ainsi que celles pouvant avoir lieu dans l'organisation des services.

Cette année sera notamment marquée par :

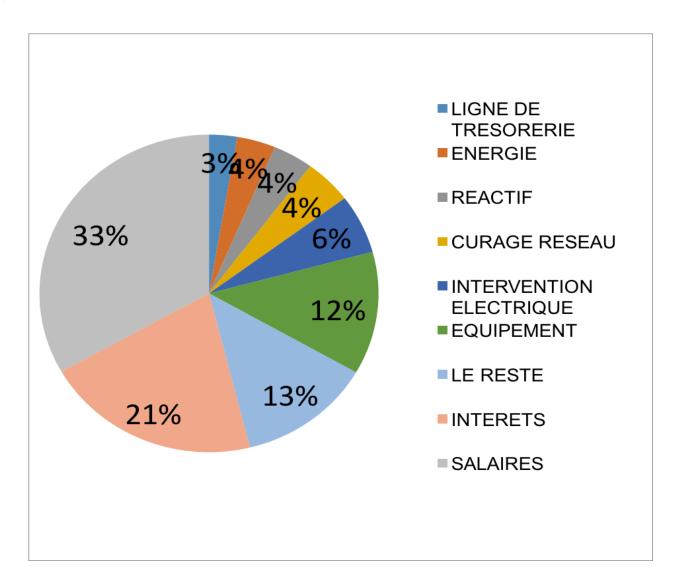
- -le nouveau régime indemnitaire
- -la refonte de tous les cadres d'emplois décidée par le Parlement qui implique de nombreux reclassements

De fait, la hausse de la masse salariale devrait être raisonnable et devrait atteindre 2. %.

Suite au transfert de compétence notre masse salariale baissera. En effet, Mesdames Jops, Mooren et Monsieur Caron ont été mutés à la Communauté d'Audruicq en début 2017 et février 2017.

3.3 Les dépenses en 2016

Le graphique ci dessous représente les principales dépenses. Les plus petites sont appelées « le reste » pour faciliter la compréhension et garder un diagramme cohérent. En effet, si on ne prend pas en compte ces petites sommes, elles modifient le rapport de proportionnalité.



Le reste : les assurances, le transport des boues, les analyses, les taxes redevances, les télécommunications, les déplacements, etc.

4 L'ENDETTEMENT DE L'ASSAINISSEMENT

En 2017, l'endettement a deux composantes :

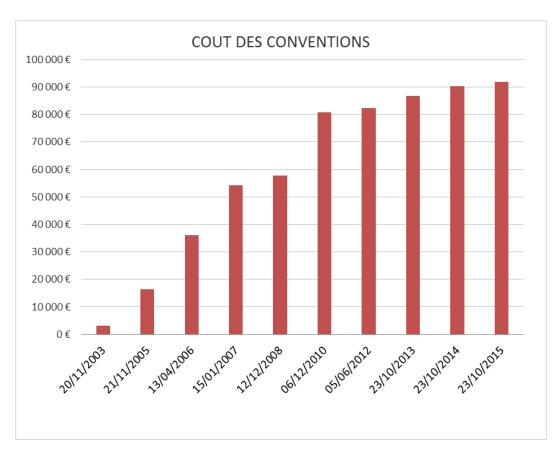
- 1. Les avances de l'Agence de l'Eau,
- 2. Les prêts.

Suite au transfert de compétence d'une partie des ouvrages à la CCRA, deux prêts contractés par la commune d'Andres resteront à notre charge. D'autres feront l'objet d'un transfert à la CCRA. Une partie des prêts sont communs et seront répartis sur la base de la clé de répartition à savoir 65 % pour la communauté de commune d'Audruicq et 35% pour le Syndicat.

Le montant des annuités est de :

- 95 491 € pour l'Agence de l'Eau
- 23 252 € (amortissement : 12 521 € intérêts : 10 731 €) Prêts SIRA
- Avec clé de répartition
- 2 984 € pour le comblement d'un prêt en 2011
- 19 643 € pour le prêt de 2016
- 87 500 € pour la ligne de trésorerie

Les premières avances de l'Agence de l'Eau ont été signées en 2003. La durée de remboursement est de 20 ans. Mais plus on réalise de travaux subventionnés par l'AE, plus l'avance remboursable augmente. Dans 6 ans les premiers rembourseront cesseront.



5 LES PRINCIPAUX CHIFFRES

5.1 En fonctionnement

	DEPENSES					RECETTES				
Chp	Libellés	BP 2015	BP 2016	BP 2017	Chp	Libellés	BP 2015	BP 2016	BP 2017	
011	Charges à caractère général	364 918,40 €	368 500,00 €	139 641,47 €	777	Amortissements des subventions	789 557,40 €	839 738,92 €	170 669,29 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	196 000,89€	196 000,89 €	80 002,00€	70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchar	229 582,53 €	236 928,46 €	251 723,00 €	
14	Atténuations de produits	22 386,48 €	175 081,00 €	24 913,00 €	74	Subventions d'exploitation	43 328,00 €	45 000,00 €	26 908,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	175 081,00 €	22 386,48 €	65 100,00€	75	Autres produits de gestion courante	312 724,86 €	200 000,00 €	32 000,00 €	
66	Charges financières	132 553,62 €	132 553,62 €	26 400,00 €	77	Produits exceptionnels			150,00€	
67	Charges exceptionnelles	4 654,61 €	4 654,61 €	200,00€						
42	Dotation aux amortissements	223 195,20 €	226 343,53 €	90 541,00 €						
	TOTAL	1 118 790,20 €	1 125 520,13 €	426 797,47 €		TOTAL	1 375 192,79 €	1 321 667,38 €	481 450,29 €	
	Virement à la section investissement		519 000,00 €	281 878,29€		Résultats 2016			227 225,47 €	
	TOTAL		1 644 520,13 €	708 675,76 €		TOTAL			708 675,76 €	

5.2 En investissement

DEPENSES						RECETTES				
Chp	Libellés	BP 2015	BP 2016	BP 2017	Chp	Libellés	BP 2015	BP 2016	BP 2017	
	Opérations d'ordre de transfert entre				40	Opérations d'ordre de transfert entre section				
40	section		236 928,46 €	170 669,29€				226 343,53 €	90 541,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées		464 731,50 €	199 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves		300 000,00€	147 829,88 €	
21	Immobilisations corporelles		2 000,00 €	2 500,00 €	13	Subventions d'investissement		814 750,00 €	1 126 400,00 €	
23	Immobilisations en cours		1 554 000,00 €	1 447 000,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées		1 373 906,47 €	320 350,00 €	
	TOTAL	0,00€	1 556 000,00 €	1 819 169,29 €		TOTAL	- €	2 188 656,47 €	1 685 120,88 €	
	Solde de la section investissement			645 812,88 €		Reste à réaliser			497 983,00 €	
						Virement de la section de fonctionnement			281 878,29 €	
	TOTAL			2 464 982,17 €		TOTAL			2 464 982,17 €	

LES BUDGETS SONT EQUILIBRES